

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 251/2025

A LA SOCIETE RESEAUX MAV COM SAS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture des matériels de câblage réseau, conclu avec la SCPT, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent et cinq mille cent vingt-neuf, trente un centimes (USD 105 129,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept cent trente-cinq, nonante un centimes (USD 735,91), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude MUYEMBE MBAYI

Directeur Général